

DECLARATION PREALABLE A L'EMBAUCHE (DPAE)

Partie à compléter impérativement avant l'embauche

Code tiers :

A

EMPLOYEUR

N° SIRET Code NAF (APE)
NOM, prénoms _____
ou
DENOMINATION _____
Adresse de l'établissement _____
Code postal Ville : _____ Pays : _____
Téléphone Télécopie

B

FUTUR SALARIÉ NAVIGANT

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____
Prénoms _____ Sexe (M ou F)
(dans l'ordre de l'état civil)
Numéro de sécurité sociale Clé
(voir carte d'immatriculation)
Date de naissance : jour mois année
Lieu de naissance : Département Ville : _____ Pays : _____
Nationalité : française (F) ; autre (E) Si autre, nationalité : _____

DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE jour mois année

CATÉGORIE

Transport Aérien
Travail Aérien
Essais Réception

FONCTION

(veuillez cocher la fonction du navigant dans la catégorie concernée)

Pilote <input type="checkbox"/>	Ingénieur navigant d'essai <input type="checkbox"/>
Mécanicien <input type="checkbox"/>	Expérimentateur <input type="checkbox"/>
Hôtesse-Steward <input type="checkbox"/>	Parachutiste <input type="checkbox"/>
Stagiaire Pilote <input type="checkbox"/>	Stagiaire <input type="checkbox"/>
Service matériel à bord <input type="checkbox"/>	Autres (*) <input type="checkbox"/>

(*) préciser la fonction : _____

**Il vous appartient de vérifier la qualification professionnelle du salarié,
votre responsabilité civile et pénale est engagée dans la vérification du titre aéronautique.**

Adresse du salarié : _____
Obligatoire _____
Code postal : Ville : _____ Pays : _____

A _____ Le Signature :

A retourner à

CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL DE L'AERONAUTIQUE CIVILE
8 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX – Téléphone : 01 41 92 25 25 – Télécopie : 01 41 92 26 29

En application de l'article R.423-6 du code de l'aviation civile, tout employeur doit notifier, avant l'exécution de toute activité aérienne, à la caisse de retraite, toute conclusion d'un contrat de travail avec un navigant professionnel ou stagiaire de l'aéronautique civile. Faute par l'employeur d'avoir effectué cette notification, celle-ci peut l'être par l'intéressé lui-même. Aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile, ne peut être versée si la notification mentionnée aux deux premiers alinéas n'a pas été faite.

- ⇒ L'obligation d'effectuer une DPAE
- ⇒ Les conséquences en cas d'absence de DPAE
- ⇒ Comment effectuer cette déclaration

L'obligation d'effectuer une DPAE

Cette formalité est obligatoire, elle doit être effectuée avant l'exécution de toute activité aérienne.

Elle conditionne la couverture risques aériens du personnel navigant, notamment en cas d'accident aérien.

Vous devez déclarer la fonction du navigant.

Les conséquences en cas d'absence de DPAE

Pour le navigant ou ses ayants droit :

- la CRPN refusera au navigant ou à ses ayants droit le versement des prestations prévues par son régime, notamment en cas d'accident aérien.

Pour l'employeur :

- la CRPN pourra être subrogée dans les droits de l'affilié et engagera la responsabilité de l'employeur défaillant, en l'assignant en réparation de préjudice et versement de dommages et intérêts.

Comment effectuer cette déclaration

La déclaration peut être faite par courrier, télécopie ou courriel à l'aide de l'imprimé CRPN au verso qui reprend les principales rubriques de la déclaration unique d'embauche de l'URSSAF.

Vous pouvez également saisir les DPAE via notre site internet (<http://www.crpn.fr>).